

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES  
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU

**SYNDICAT MIXTE EN CHARGE  
DU SCOT DE L'OUEST DES  
ALPES-MARITIMES**

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au Conseil : 56
- En exercice : 56

Date de la convocation : 20 Octobre 2022

SEANCE du 27 Octobre 2022

**L'an deux mille vingt-deux et le 27 Octobre**, le Comité Syndical du Syndicat mixte en charge du SCOT de l'ouest des Alpes-Maritimes s'est réuni conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, à Grasse, au Siège du syndicat, 57 avenue Pierre Séward, sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD.

**PRESENTS** : Madame, Monsieur : J. VIAUD – P. ASCHIERI – S. BERNARDI – B. BORNET – R. CASTEL – C. CEPPI – M. COMBE – JM. DELIA – JL. FRANÇOIS – JM. MACARIO – I. OGEZ – M. PAGANIN – L. SANCHEZ – C. ZEDET – B. ALENDA – M. ALMES – M. BOISSY – D. CARRETERO – M. CHELPI-DEN-HAMER – C. FIORENTINO – Y. PIGRENET – JM. RANC – JL. RICHARD – P. BONELLI – P. DEOUS – D. LEBLAY – P. BARDEY – S. BERGERE-MORANT – S. DE TONI

**En visioconférence** : Madame, Monsieur : C. ORTEGA

**EXCUSES** : Madame, Monsieur : M. CASSEZ – M. BERGA – G. BOTELLA – E. CHAUMIER – G. CIMA – F. FRISON-ROCHE – G. LOPINTO – M. POURREYRON – E. VERAN – F. SPAENS – N. DEWAVRIN – V. PIEL – D. SOBRIE

**ONT DONNE POUVOIR** : Monsieur D. LISNARD à Monsieur C. FIORENTINO – P. SAINTE-ROSE FANCHINE à Monsieur JL. FRANOIS – Madame M. DI BARI à Monsieur Y. PIGRENET – Monsieur R. GALY à JM. RANC – Monsieur S. LEROY à Madame S. DE TONI – Madame M. TABAROT à Monsieur B. ALENDA – Monsieur C. ULIVIERI à Monsieur P. BARDEY

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 17 Juin 2022.

**2022-18 : Adhésion à l'offre pluridisciplinaire comprenant le contrôle des arrêts de travail et le suivi santé et bien-être au travail ainsi que l'offre complémentaire en santé et sécurité au travail proposée par le CDG06**

Après dépôt en Préfecture

Le : 7 Novembre 2022

Publication ou notification

Du :

COMITE SYNDICAL

DU 27 OCTOBRE 2022

**OBJET : Adhésion à l'offre pluridisciplinaire comprenant le contrôle des arrêts de travail et le suivi santé et bien-être au travail ainsi que l'offre complémentaire en santé et sécurité au travail proposée par le CDG06**

**SYNTHESE** : Le Syndicat du SCoT'Ouest des Alpes-Maritimes a adhéré à la mission facultative de médecine de prévention le 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

A compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2022, le CDG06 propose une nouvelle offre pluridisciplinaire comprenant le contrôle médical des arrêts de travail et le suivi « santé et bien-être au travail ».

Elle permettra d'assurer le suivi individuel en santé au travail, l'accompagnement en prévention des risques en associant des compétences médicales, de conseil en hygiène et sécurité, d'assistance psychologique, de service social et d'ergonomie.

L'offre comporte par ailleurs une nouvelle mission, le contrôle médical des arrêts de travail.

Enfin pour les interventions qui ne rentrent pas dans le cadre des missions d'un service de médecine préventive, le CDG06 propose une offre complémentaire sur la « sécurité au travail ».

Ce partenariat fera l'objet d'une tarification sur une base forfaitaire annuelle par agent de 55€.

Monsieur le Président expose :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les dispositions des articles L812-3 et L452-47 du Code Général de la Fonction Publique,

L'article L812-3 du Code général de la fonction publique prévoit que « *Les collectivités et établissements [...] doivent disposer d'un service de médecine préventive : 1° Soit en créant leur propre service ; Soit en adhérant [...] Au service créé par le Centre de gestion selon les modalités mentionnées à l'article L452-47* ».

L'article L452-47 du Code précité prévoit, au titre des missions facultatives exercées par les centres de gestion à la demande d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public, que « *Les centres de gestion peuvent créer des services de médecine préventive, de médecine agréée et de contrôle ou de prévention des risques professionnels, qui sont mis à la disposition des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande* ».

Le Conseil d'administration du CDG06 a, par délibération n°2022-06 du 22 février 2022, décidé de proposer une nouvelle offre pluridisciplinaire comprenant le contrôle des arrêts de travail et le suivi « Santé et bien-être au travail ».

Cette offre forfaitaire globale pluridisciplinaire s'inscrit dans un changement de paradigme en matière de prévention en mobilisant les compétences et les expertises d'une équipe pluridisciplinaire.

En effet, elle comprend :

- Le contrôle médical des arrêts de travail effectué par les médecins agréés par la Préfecture.
- Le suivi « Santé et bien-être au travail » assuré par une équipe pluridisciplinaire regroupant des experts médicaux, paramédicaux et techniques.

Le travail de cette équipe permettra d'assurer le suivi individuel obligatoire, l'accompagnement en prévention des risques et l'aide au maintien dans l'emploi en associant des compétences médicales, de conseil en hygiène et sécurité, d'ergonomie, sociales et d'assistance psychologique.

La nouvelle mission pluridisciplinaire fera l'objet d'une tarification non plus à l'acte mais sur une base forfaitaire par agent et par an à raison de 55 € par agent.

Cette offre sera mise en place à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 et viendra se substituer définitivement à la mission de médecine préventive.

En parallèle, et afin de permettre aux collectivités et Etablissements publics adhérant à l'offre pluridisciplinaire de mobiliser les acteurs de la santé et de la sécurité au travail pour des interventions qui ne rentrent pas dans le cadre des missions d'un service de médecine préventive, le CDG06 propose une offre complémentaire en santé et sécurité au travail par délibération n°2022-07 adoptée en Conseil d'Administration du 22 février 2022.

Celle-ci consiste :

- En la mise à disposition d'un agent chargé des fonctions d'inspection (ACFI) tel que le prévoit la réglementation relative à l'hygiène et sécurité.
- En un accompagnement psychologique permettant notamment la réalisation de diagnostics psychosociaux et la réflexion formative.

Afin de pouvoir bénéficier de la nouvelle offre pluridisciplinaire comprenant le contrôle des arrêts de travail et le suivi « santé et bien-être au travail » ainsi que de l'offre complémentaire en santé et sécurité au travail proposées par le CDG06, il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer l'annexe de demande d'adhésion à ces nouvelles missions. Ce partenariat fera l'objet d'une tarification sur une base forfaitaire annuelle par agent de 55€.

**Après avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité,**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'annexe de demande d'adhésion à la nouvelle offre pluridisciplinaire proposée par le CDG06,
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 et suivants.

Fait à Grasse les jours, mois et an que dessus.



Jérôme VIAUD

u.

Président du Syndicat mixte

En charge du SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes

## AR Préfecture

**Adhésion à l'offre pluridisciplinaire comprenant le contrôle des arrêts de travail et le suivi santé et bien-être au travail ainsi que l'offre complémentaire en santé et sécurité au travail proposée par le CDG 06.**

Identifiant unique de l'acte : 006-200016319-20221027-2022\_18-DE

Numéro d'acte : 2022\_18

Date de décision : 27/10/2022

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 1-4-0-0-0 (Commande Publique / Autres types de contrats)

Fichier acte : Délib 2022-18 - Adhésion offre CDG - Scan. pdf

---

Fichier(s) annexes(s) : Délib 2022-18 - Offre pluridiscipl CDG - Scan. pdf

---

Collectivité émettrice : scot-ouest

Acte transmis par : Catherine INFANTES

---

Date d'envoi de l'acte : 07/11/2022 18:58:09

**Date de réception de l'AR : 07/11/2022 19:03:24**



## Demande d'adhésion aux missions proposées par le CDG06 aux collectivités et établissements publics affiliés

A transmettre par courrier à la Direction Générale du CDG06  
Contact : [direction@cdg06.fr](mailto:direction@cdg06.fr)

## BENEFICIAIRE

Nom de la collectivité / établissement : Syndicat mixte SCOT OUEST des AM

Adresse : 57 Avenue Pierre Sémard 06130 GRASSE

## CONVENTION-CADRE

N° de la convention-cadre passée avec le CDG06 : N°2019-

Le présent bulletin constitue :  l'adhésion initiale jointe à la convention-cadre  
 une adhésion complémentaire aux missions déjà souscrites

Service du bénéficiaire assurant le suivi de la convention :

Personne à contacter : INFANTES Catherine

Téléphone : 04 97 01 11 06

Courriel : [cinfantes@paysdegrasse.fr](mailto:cinfantes@paysdegrasse.fr)

## MISSIONS FACULTATIVES A SOUSCRIRE

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Remplacement d'agents  |  |
| <input type="checkbox"/> Conseil en recrutement   |  |
| <input type="checkbox"/> Conseil en organisation RH (dont coaching d'équipe et coaching individuel) | <input checked="" type="checkbox"/> Offre pluridisciplinaire : contrôle médical et suivi « santé et bien-être au travail » |
| <input type="checkbox"/> Archivage et numérisation  | <input checked="" type="checkbox"/> Offre complémentaire en santé et sécurité au travail :                                 |
| <input type="checkbox"/> Conseil juridique hors statut  | <input checked="" type="checkbox"/> Hygiène et sécurité  |
| <input type="checkbox"/> Bilan de compétences   | <input checked="" type="checkbox"/> Accompagnement psychologique   |
| <input type="checkbox"/> Assistance à la paye   |  |

Accompagnement au reclassement (PPR) :

- Option 1 : pack soutien  
 Option 2 : bilan de compétences

## DEMANDE ET ACCEPTATION

En application de la convention-cadre référencée, le bénéficiaire demande à adhérer aux missions ci-dessus mentionnées.

Fait à Grasse

le 8/11/2022

Pour le bénéficiaire

Président du SCOT OUEST des AM  
Jérôme VIALID



En application de la convention-cadre référencée, le CDG06 accepte d'assurer pour le bénéficiaire les missions ci-dessus mentionnées.

Fait à

le

Pour le CDG06

*Handwritten signature in blue ink*